canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

JUSTICE DE PAIX
DU DISTRICT DE MORGES

Case postale
Rue St-Louis 2
1110 Morges

JS24.016673

JUGE DE PAIX DU DISTRICT DE MORGES

Interdiction de stationner

Immeuble sis « Boiron » 1131 Tolochenaz

Du : 15 mai 2024

Vu la requête déposée par la Commune de Morges, Place de l'Hôtel-de-Ville 1, case postale 272 à 1110 Morges 1,

considérant que la partie requérante établit, par état descriptif conforme au Registre foncier, être propriétaire de l'immeuble situé à 1131 Tolochenaz « Boiron » (parcelle n° 151 plan feuille 10),

qu'elle souhaite affranchir ce fonds d'une interdiction de stationner dans le but d'en empêcher un usage qu'elle estime abusif,

que les conditions légales sont remplies,

le juge de paix,
appliquant les articles 258 à 260 du Code de procédure civile suisse :

I. **interdit** à quiconque - ayants droit exceptés - de stationner sur cette propriété, sous peine d'amende selon la loi sur les contraventions;

II. **autorise** la partie requérante à doter, à ses frais, les endroits et places soumis à réglementation, de panneaux adéquats indiquant le type d'interdiction et mentionnant le texte indiqué sous chiffre I ci-dessus;

Tél. +41 21 557 94 00

III. **d i t** que cette décision sera affichée au pilier public de la Commune de Tolochenaz par l'autorité municipale et sur les lieux-mêmes par la partie requérante;

IV. **a r r ê t e** à 200 fr. les frais de la présente décision.

JUGE DE PAIX DU DISTRICT DE MORGES
LIBERTÉ ET PATRIE

Le juge de paix :

Florence ROBYR

Du même jour

La présente décision est notifiée à la partie requérante.

Elle est communiquée au greffe municipal de la Commune de Tolochenaz en vue d'affichage au pilier public.

La mise à ban peut être contestée par le dépôt d'une opposition au tribunal dans les 30 jours à compter du jour où l'avis est publié et placé sur l'immeuble. Ce délai n'est pas suspendu par les féries (art. 145 al. 1 à 3 CPC). L'opposition n'a pas besoin d'être motivée.

JUGE DE PAIX DU DISTRICT DE MORGES
LIBERTÉ ET PATRIE

Le juge de paix :

Florence ROBYR

Copie certifiée conforme à l'original
Le greffier :